

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire.

Nombre de conseillers	15
Présents	11

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
ARNOUX Jean-Pierre	X			
ANDRE Patricia	X			
CABO Alexandre		X		
CABO Mickaël		X		
CHAPIER Karine	X			
CHAPIER Franck		X		CHAPIER Karine
CHERRUAU Didier	X			
COURTIN Sandrine	X			
GAUTIER Bénédicte	X			
GOUSSAY Sarah	X			
GUILLARD Michaël	X			
GUILLARD Nicolas	X			
LOQUINEAU Angélique	X			
MIDAVAINÉ Virginie		X		
YVON Anne-Laure	X			
TOTAUX	11	4		

Convocation du 26 mars 2021

Monsieur le Maire ARNOUX Jean-Pierre, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Didier CHERRUAU

**DELIBERATION
2021 – 017**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.10 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.42 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**DELIBERATION
2021 - 018**

BUDGET COMMUNE / ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2021

ARTICLES	BENEFICIAIRES	VOTE 2021
6574	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	450,00 €
6574	ASSOCIATION FAMILIALE VILLERBON	50,00 €
6574	ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	16,00 €
6574	CARABINIERS MAVOIS	50,00 €
6574	CONCILIATEUR DE JUSTICE	50,00 €
6574	FAMILLES RURALES VILLEXANTON	150,00 €
6574	HARMONIE DE LA CHAPELLE	50,00 €
6574	SENIORS DE MULSANS	100,00 €
6574	ECHO SPORTIF TENNIS DE TABLE	100,00 €
6574	COMITE DES FETES	100,00 €
6574	FONDATION DU PATRIMOINE	75,00 €
	TOTAL de l'article 6574	1 191,00 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions, poste par poste, telles qu'elles sont proposées dans le tableau ci-dessus,

- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au versement desdites subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions de l'année 2021.

DELIBERATION 2021 – 019	BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2021
------------------------------------	---

Le budget primitif de l'année 2021 proposé au vote du conseil municipal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses	240 808.00€
Recettes	240 808.00€

Fonctionnement

Dépenses	435 792.03€
Recettes	435 792.02€

Après délibération, le conseil municipal :

- ❖ vote à l'unanimité le budget principal pour l'exercice 2021 tel que proposé.

DELIBERATION 2021 – 020	BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE L'ANCIEN MOULIN 2021
------------------------------------	---

Le budget primitif de l'année 2021 proposé au vote du conseil municipal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses	35 405.97€
Recettes	35 405.97€

Fonctionnement

Dépenses	33 948.39€
Recettes	33 948.39€

Après délibération, le conseil municipal :

- ❖ vote à l'unanimité le budget primitif du Lotissement de l'Ancien Moulin pour l'exercice 2021 tel que proposé.

DELIBERATION 2021 - 021	DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AMENAGEMENT D'UNE ZONE SPORTIVE, CITY PARK ET JEUX POUR ENFANTS
------------------------------------	---

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 (DETR) peut être obtenue pour l'aménagement d'une zone sportive, City Park et jeux pour enfants dans le cadre de la

catégorie N°1 : Petite enfance, cohésion sociale.

- Le montant du projet s'élève à la somme de **59 696.00 € HT (71 635.20€ TTC)**,

Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20 à 50% du montant HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de demander une subvention au titre de la D.E.T.R. 2021, d'un taux de 50% pour la création d'une zone sportive, le city park ainsi que les jeux enfants

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

- Montant total de l'opération 59 696.00 € HT
- Subvention DETR 2021 : 29 84800 €
- Fonds de concours de la C.C.B.V.L. : 13 456.00 €
- Total subventions 43 304.00 € Autofinancement commune 16 392.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2021 pour l'aménagement d'une zone sportive, City Park et de jeux pour enfants.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

DELIBERATION 2021 - 022	DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AMENAGEMENT D'UNE ZONE SPORTIVE, CITY PARK ET JEUX POUR ENFANTS
------------------------------------	---

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention de l'État au titre de l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2021 peut être obtenue pour l'aménagement d'une zone sportive, d'un City Park et de jeux pour enfants.

- Le montant du projet s'élève à la somme de **59 696 € HT (71 635.20 € TTC)**,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de demander une subvention au titre de l'A.N.S 2021 pour la création d'une zone sportive, le City Park ainsi que les jeux enfants.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de l'A.N.S. 2021 pour l'aménagement d'une zone sportive, d'un City Park et de jeux pour enfants.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

DELIBERATION 2021 - 023	SUBVENTION ASSOCIATION VIEUX MULSANS
------------------------------------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu de l'association du Vieux

Mulsans un chèque pour la prise en charge à 100% des travaux de peinture des toilettes publiques.

Nous avons eu un chèque du Crédit Agricole n°7388618 pour un montant de 840.00 euros.

Le conseil municipal accepte ce chèque qui couvrira les travaux de peinture des toilettes publiques, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires afférents à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Eiffage qui effectue les travaux d'enfouissement des réseaux a pris contact avec lui pour envisager la pose de luminaires supplémentaires. En effet, selon leurs dires il y aurait un trou noir à l'entrée de Mulsans. Le devis pour deux candélabres équipés de lanterne s'élève à 3 720 € T.T.C. Après échange le conseil vote à 7 voix pour, 1 contre et 4 abstentions le pose de deux candélabres supplémentaires.

Fin de la séance : 20h 15

ARNOUX Jean-Pierre			
ANDRE Patricia		CABO Alexandre	
CABO Mickaël		CHAPIER Karine	
CHAPIER Franck Absent pouvoir à CHAPIER Karine		CHERRUAU Didier	
COURTIN Sandrine		GAUTIER Bénédicte	
GOUSSAY Sarah		GUILLARD Michaël	
GUILLARD Nicolas		LOQUINEAU Angélique	
MIDAVAINÉ Virginie		YVON Anne-Laure	